

## La réunion d'aide à la reprise

La réunion d'aide à la reprise est proposée dans le cadre du GTS à tout salarié :

- En arrêt depuis plus de 21 jours
- En arrêt pour maladie professionnelle
- En arrêt pour un accident de travail de plus de 8 jours
- En arrêt pour congé maternité ou congé parental

### Son objectif :

Faciliter le retour à l' INRS des salariés en arrêt de longue durée dans le cadre d'un suivi personnalisé.

### Assistent à cette réunion :

- Le salarié
- Le médecin du travail
- Le responsable des ressources humaines
- Le hiérarchique
- Un membre du GTS choisi par le salarié

La réunion d'aide à la reprise doit avoir lieu après la visite de pré-reprise et avant la reprise effective.

La réunion se tient dans le bureau du Responsable des ressources humaines.

Le salarié bénéficiaire de ce dispositif est contacté par l'assistante sociale.

*Informations complémentaires :* Françoise MARSILE

Contacts : D. CORBEL - J. DELCOURT - L. FREVILLE - Dr LOUCIF - P. MARSAN - R. MATHIS.